

# INDUSTRIE ET COMMERCE

## Situation de l'industrie cotonnière en Angleterre.

On écrit de Londres :

Le dernier rapport des inspecteurs des manufactures britanniques contient plusieurs informations intéressantes qu'on va résumer. Dans le courant de l'année dernière, le nombre des ouvriers des districts cotonniers, travaillant à journée pleine (full time), paraît avoir augmenté de plus de 60 %, mais l'infériorité de la matière première employée rend les gages actuels insuffisants.

On évalue à 80 millions sterling, c'est-à-dire à 2 milliards de francs, la valeur du coton qui sera importé en 1864. Le renchérissement de ce produit a pour effet d'introduire dans la fabrication des pratiques économiques inusitées jusqu'ici. Le déchet laissé par le coton dans ses différents traitements, est maintenant recueilli et traité à nouveau, devenant ainsi une source d'emploi pour de nombreux bras. De même, le préjugé contre le remplissage des bourres de laine s'est évanoui, et, par suite, les fabrications du Yorkshire sont en état maintenant de livrer aux consommateurs des draps d'une qualité très suffisante et à des prix très modérés. Il est probable que les produits des bourres de coton trouveront également un avantageux placement.

On continue à bâtir de nouvelles filatures. On en compterait, dit-on, plus de cent qui seraient prêtes à entrer en activité le jour où l'industrie cotonnière viendrait à revivre, et, une opinion assez généralement répandue parmi les filateurs, est que l'on doit s'attendre, dans un temps plus ou moins prochain, à une reprise des plus actives. On remarque, dans une fabrique de Manchester, de nouvelles machines à carder, dont une douzaine fait le même travail que 75 des anciennes. Le filateur a déclaré épargner en même temps 14 ouvriers, sans compter une économie d'environ 10 % dans le coton consommé sans déchet. En général, les procédés mécaniques sont en voie de rapides progrès, et, dans certaines fabrications de détail, on en arrive à pouvoir se passer d'un tiers des bras employés précédemment. Le propriétaire d'une nouvelle et vaste filature, établie à Manchester, représente ses arrangements comme lui permettant de réduire de 10 % les dépenses de main d'œuvre, et de réaliser, en outre, une grande économie dans la force mécanique, le charbon, l'huile, le suif, les arbres moteurs et les courroies, de disposer enfin d'atelier spacieux, sains et bien aérés.

## CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris le 22 juin 1864.

Le projet d'arbitrage, mis en avant *in extremis* par l'Angleterre, n'a pas même vécu ce que vivent les roses. Non que les intéressés repoussent l'idée, mais chacun voulait désigner l'arbitre, le Danemark désignant la reine Victoria, et les Allemands l'empereur Alexandre. Le moyen de s'entendre avec de telles prétentions... Quand à l'appel au peuple, les plénipotentiaires lui ont fait l'accueil le plus sympathique. Seulement, pour jouir du suffrage universel, chacun voulait, à l'exclusion d'autrui, tenir l'instrument en main. Cela, dit-on, se voit ailleurs qu'en Scandinavie.

Il est question d'une entrevue projetée entre les empereurs de France et de Russie, et cette entrevue aurait lieu dans les premiers jours de juillet à Bade ou à Fontainebleau.

Un certain nombre d'officiers de marine anglais, en permission temporaire à Paris, ont reçu ordre de se rendre sans aucun retard à leur poste.

On écrit de Kiel que les fortifications de la baie deviennent très considérables. Le gouvernement prussien va ouvrir une ligne de chemin de fer entre Kiel et Rendsbourg.

On assure que l'empereur présidera demain aux Tuileries le Conseil des Ministres.

Une lettre de Constantinople fait connaître que le prince Couza, sur les observations du Divan, a l'intention de modifier très sensiblement la constitution qu'il a promulguée à la suite du coup d'Etat. On dit même que les choses seraient replacées à peu près dans la situation précédente.

Une dépêche de Corfou annonce que le roi des Hellènes a quitté les îles Ionniennes ce matin, accompagné des chargés d'affaires de France, de Russie et d'Angleterre qui l'ont suivi pendant tout le voyage.

Abd-el-kader, actuellement en résidence au Caire, vient d'adresser à l'empereur un Mémoire que l'on dit très intéressant et très impartial, au sujet du dernier soulèvement d'Algérie.

Les obsèques de S. Exc. le ministre de France en Belgique ne seront pas faites à Bruxelles. Les restes mortels de M. le marquis de Ferrière le Vayer ont été transportés en France.

M. Fould est arrivé hier à Tarbes où il compte passer plusieurs semaines.

Dans nos cercles haut placés, on raconte que le commandant de l'*Alabama* et du *Kearsage* vivaient impressionnés la Cour à Fontainebleau. Une grande dame, devant laquelle on lisait le récit du sauvetage du capitaine Semmes et d'une partie de son équipage, se serait exclamée : « Grâce à Dieu, ils sont sauvés ! » puis aurait ajouté après un instant de silence : « Je crois que je puis bien dire cela sans manquer à la neutralité. »

C'est à tort qu'un journal prétend que les compagnies d'assurances sur la vie

ont l'intention de payer aux deux demoiselles de Pau les 550,000 francs montant de la triple assurance contractée par leur mère sous l'inspiration de la Pommerais. Au contraire, une instance est engagée par ces compagnies à l'effet d'être exonérées de la charge d'ont il s'agit.

Le tribunal correctionnel avait hier trois procès de presse à juger ; mais ils ont été remis à huitaine. Il s'agissait 1° de l'action intentée au journal *la Presse* par M. Chevallier, notaire et maire de Montrichard, pour diffamation et fausse nouvelle ; 2° du procès dirigé par l'administration des ports de Brest contre le directeur du journal du Havre également pour diffamation et fausse nouvelle ; quant au troisième procès, il paraît que la remise demandée a pour but un arrangement. Il s'agissait d'une plainte en refus d'insertion déposée par M. Oriot avocat, contre le *Monde illustré*.

Nous lisons dans l'*Indépendance belge* :

« On a d'assez affligeantes nouvelles de M. le duc de Montpensier. Ce prince, qui avait été assister à Claremont au mariage du comte de Paris avec sa fille, avait été, en compagnie de la duchesse, retrouver les deux époux à Norton, maison de campagne pour laquelle les jeunes gens étaient partis. Là le duc de Montpensier, qui se plaignait de grands maux de tête, a été pris d'un érysipèle avec délire, et une dépêche qui traversait la France, à destination de l'Espagne, annonçait son état grave, sans être desespéré. La reine Marie-Amélie voulait partir pour Norton ; elle n'a pu le faire, mais le prince de Joinville a été retrouver son frère. »

La *Gazette de France* annonce que le duc de Montpensier a reçu hier matin les derniers sacrements.

Pour toute la correspondance. J. REBOUX.

## FAITS DIVERS.

On a reçu à Southampton, jeudi, communication des lettres expédiées à Cherbourg par le *Kearsage*. Elles disent que personne n'a été tué à bord de ce vaisseau, dans son combat avec l'*Alabama*. Trois hommes de son équipage ont été blessés. Aucun de ses officiers n'a été atteint. Le *Kearsage* n'a pas souffert de graves avaries et il a sur son bord 68 prisonniers de l'*Alabama*.

Voici le rapport officiel du capitaine Semmes :

Southampton, 21 juin.

Le 19 juin, j'ai quitté la rade de Cherbourg entre 9 et 10 heures du matin, pour aller combattre le steamer ennemi *Kearsage* qui se trouvait au large à la distance de 9 milles. Nous mûmes trois quarts d'heure à l'atteindre. Lorsque nous fûmes à une mille de distance j'ouvris le feu contre lui ; il me rendit quelques minutes après et alors le combat s'engagea avec une grande vivacité, les deux navires décrivant un cercle et conservant entre eux une distance d'un quart à un demi mille. Bientôt le feu devint excessivement meurtrier. Les boulets et les bombes pleuvaient sur nous ; plusieurs de nos hommes tombèrent blessés dans différentes parties du navire. Au bout d'une heure 10 minutes, il me fut démontré que notre navire allait sombrer. Les bombes ennemies avaient ouvert, entre les ponts, de larges brèches par lesquelles l'eau s'engouffrait avec violence.

J'avais espéré rejoindre les côtes de France, et ordonné que l'on fit force de vapeur et de voiles ; mais l'eau continuait de nous gagner, à tel point que nos fourneaux s'éteignirent et nous allions sombrer. J'aurais le pavillon, voulant éviter que l'on continuât de tirer sur nous, et j'envoyai un canot prévenir l'ennemi de l'état où nous étions. Quoi qu'une distance de 400 yards seulement nous séparât, l'ennemi continua de tirer cinq fois sur nous, même après que j'avais abaissé le pavillon ; plusieurs de mes hommes furent dangereusement blessés dans ces décharges ; il fallut s'occuper alors des blessés et des mourants qui ne savaient pas nager, et que l'on fit descendre dans des chaloupes. Par mon ordre tous les hommes en état de tenir la mer se jetèrent à l'eau ; et chacun chercha à se sauver à la nage. L'ennemi ne nous envoya pas d'embarcation tant que le navire n'eut pas coulé. Heureusement le yacht à vapeur *Deerhound* appartenant à un gentleman du Lancashire, M. John Lancaster, qui était personnellement à bord, s'avança au milieu des hommes de mon équipage qui se noyaient, et recueillit à bord un grand nombre d'officiers et d'hommes ; je fus assez heureux moi-même pour me sauver à l'abri du pavillon neutre, ainsi que 40 autres. Le *Kearsage* alors seulement envoya une ou deux de ses embarcations. Deux bateaux de pilotes français qui se trouvaient dans ces parages heureusement on pu sauver quelques hommes.

Il paraît que le navire ennemi était blindé, ce qui n'a pas peu contribué à le préserver de l'effet nos bombes et de nos boulets ; il a eu néanmoins à souffrir beaucoup de notre feu.

Je dois dire qu'à mon bord, officiers et hommes ont tous fait leur devoir, bravement et dignement, et je puis ajouter : *Tout est perdu, fors l'honneur !*

Parmi les braves qui ont fait leur devoir, M. Shell, mon sous-lieutenant, mérite une mention toute spéciale. Il a fait preuve, avant l'affaire, de la plus grande prévoyance, et pendant le combat, d'un sang-froid remarquable. Nous n'avons su qu'après le combat que nous avions eu affaire à un navire blindé.

Notre perte totale, en tués et blessés, est de 30, savoir : 9 tués et 21 blessés.

J'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur,

(Signé) R. SEMMES, capitaine.

— Avant-hier, à Londres, quelques plaisants ont eu l'idée de faire passer pour le capitaine Semmes un pauvre diable connu dans les cercles maritimes de Liverpool sous le nom de capitaine Bill-Brock. Ils ont profité de la ressemblance de cet individu avec le capitaine Semmes. Le public y a été pris. A diverses reprises, le sosie du capitaine Semmes a été applaudi à outrance. Fatigue enfin de l'effet extraordinaire qu'il produisait sur l'impressionnable population de Liverpool, le capitaine

Bill-Brock a fini par se sauver à toutes jambes chez lui pour se soustraire à ces bruyantes ovations.

— Une lettre de Cayenne, adressée au *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, annonce que le fameux Giraud, de Gâtébourse, que son talent à contrefaire les billets de la Banque de France avait rendu si redoutable, est parvenu, le 8 septembre dernier, à s'échapper de Cayenne, où il subissait la peine des travaux forcés à perpétuité.

— UN ENFANT TERRIBLE. — On causait chez M. X... à Y... « Il est fort riche, » disait-on en parlant de M. Z... ; « il a un château en province et deux maisons à Paris. — En quoi sont-elles couvertes ? » interrompit tout à coup Jules, l'enfant de la maison. « — En ardoises, probablement, mon petit ami, » répond un des visiteurs étonné de la question. « En ce cas, » reprend Jules, « elles sont bien moins belles que celles de papa, car le notaire disait l'autre jour que les siennes sont couvertes d'hypothèques. »

— On vient de terminer l'intérieur de la cathédrale de Cologne, dont la construction fut commencée en 1248. On ne tardera pas à commencer les travaux de restauration des tours, qui entraîneront une dépense de 6 millions de francs. Il ne faudra pas moins de dix années pour achever ces travaux. On verrait donc tomber la prophétie populaire en Allemagne qui fait dire que le travail de la cathédrale de Cologne doit durer autant que le monde.

— Le sieur B... demeurant rue Saint-Honoré, avait reçu avant-hier la visite d'un de ses amis arrivant de Russie, accompagné de sa jeune femme. Il offrit aux visiteurs une liqueur précieuse venant de la Martinique et qu'il conservait pour les grandes occasions ; cette liqueur sembla si délicate à la jeune dame et à son mari, qu'ils ne résistèrent pas aux sollicitations d'y revenir plusieurs fois.

Ils continuaient à censer, lorsqu'ils furent pris subitement de violentes douleurs d'entrailles auxquelles le sieur B... fut bientôt en proie lui-même. Le mal s'aggrava rapidement en présentant tous les symptômes d'un empoisonnement au point que la domestique, qui croyant à une simple indigestion, avait préparé du thé, le laissa effrayée, pour courir chercher un médecin.

Le docteur questionna les malades. Le sieur B... déclara qu'il ne comprenait pas ce qui se passait, puisque maintes fois il avait bu de cette liqueur, ainsi que d'autres personnes, sans aucun inconvénient. Le médecin vida la liqueur afin de la soumettre à l'analyse, et trouva au fond de la bouteille douze grains de plomb qui s'y étaient logés sans doute lorsqu'on l'avait rincée, ils s'étaient peu à peu transformés en carbonate de plomb, de façon qu'il ne restait plus qu'un petit noyau métallique au centre.

Tant que la liqueur avait coulé clair, elle n'avait causé aucun accident ; mais aussitôt qu'on était arrivé près du fond, elle s'était trouvée contenir en dissolution et en suspension le sel de plomb qui avait déterminé l'empoisonnement.

Une médication énergique et appropriée a conjuré le danger, et on a lieu d'espérer que les malades seront promptement rétablis.

Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

## Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 23 JUIN.		DU 23 JUIN.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	65 80	65 70	65 00	65 75
Dito fin cour.	65 90	66 75	65 60	65 70
4 1/2 0/0 cpt.	93 20	93 10	93 00	93 10
Dito fin cour.				
Oblig. Trésor	00	00	00	00
Banq. de France	3390	3380	3370 00	3385 00
Crédit foncier estamp. cpt.	1235	1235	1235	1235
Dito fin cour.			1230	1235
Départ. cpt.			00	00
Dito fin cour.				
Créd. mobilier comptant.	1043 75	1025 00	1015	1022 50
Dito fin cour.	1042 50	1025 25	1012 50	1017 50
Comptoir nat. comptant.	820 00	822 50	820 00	820 00
Dito fin cour.				
CH. DE FER				
Orléans cpt.	865 00	860 00	857 50	860 00
Dito fin cour.	867 50	867 50	865	865
Nord, compt.	987 50	985 00	980 00	983 75
Dito fin cour.	987 50	987 50	985 00	986 25
Est, comptant	461 50	461 00	460 00	460
Dito fin cour.	461 25	460 50	460 00	460
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	880 00	877 50	871 25	873 50
Dito fin cour.	880 00	887 50	872 50	875 00
Midi, compt.	642 50	642 50	640 00	641
Dito fin cour.	645 00	645 00	642 50	645 00
Ouest, compt.	500 00	495 00	497 50	497
Dito fin cour.			495 75	495
Genève, comp				
Dito fin cour.				
Dauphiné, cpt				
Dito fin cour.				
Ardennes, cpt				
Dito fin cour.				
Alger compt.				

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juin.

Le marché a encore faibli aujourd'hui par suite de la confirmation officielle et donnée hier au Parlement anglais des mauvaises nouvelles de la conférence.

Les consolidés anglais sont venus en baisse de 1/8 à 89 3/4 à 7/8.

Après 2 heures, les cours se sont un peu relevés sur le bruit de la possibilité d'une prolongation de la trêve, mais pour faiblir de nouveau en clôture.

La rente, ouverte à 65.65, son cours le plus bas, reste à 63.70 après avoir fait 65.75 au plus haut.

Le Mobilier s'est tenu de 1011.25 à 1022.50 pour rester à 1017.50.

L'emprunt italien finit à 69.55 et le Mobilier espagnol à 588.75.

Parmi les chemins l'Austriacien a faibli à 400, le Lombard à 518.75, et le Nord d'Espagne à 432.50.

Il y a peu de changement sur les chemins français.

Les Transatlantiques se maintiennent de 560 à 565.

Cours moyen du comptant :

3 %, 67.67 1/2.

4 1/2 %, 93.05.

Banque de France, 3,367.50.

Crédit foncier, 1,235.

## KERMESSES.

Dimanche 26 juin.

Baisieux, Bauvin, Gondcourt, Linselles, Lomme, Mons-en-Barœul, Mons-en-Pévèle, Templeuve, Willems.

## OBLIGATIONS COMMUNALES DE 100 FRANCS

REMBOURSABLES A 200 FR.

LA CAISSE MOBILIERE, SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT PROVINCIAL ET COMMUNAL, émet à 100 fr. des obligations en représentation des prêts faits aux Communes et Provinces remboursables par annuités en 60 ans à 200 fr.

Le tirage en sera effectué le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

Elles offrent les mêmes garanties que celles émises en représentation de gages hypothécaires.

Elles donnent 5 0/0 d'intérêt et une prime de remboursement égale au capital d'émission, avantages que ne donnent même pas les obligations de chemins de fer.

Ces obligations ne figurent pas encore sur la cote de Paris, la Compagnie a organisé dans ses bureaux une caisse spéciale de remboursement au pair, sous la réserve des intérêts.

## S'ADRESSER :

A la Caisse de Paris, rue Drouot, 24 ;

A Turin, rue Saint-Philippe, 2 ;

A Genève, chez MM. Pictet frères.

A ROUBAIX, chez M. Ecrepont-Brasme Banquier.

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

(Extrait) TIRAGE de la LOTERIE MOBILIERE.

« Letirage définitif de la loterie Mobilier, St-Point est irrévocablement fixé au 30 juin. »

« Ce tirage sera composé de 360 lots et du Gros Lot de 120,000 francs (ensemble 158,900 fr.). »

Pour le Préfet, le Conseiller de Préfecture, RONOT.

TIRAGE irrévocablement 30 JUIN.

LOTERIE MOBILIERE.

TIRAGE DE 360 LOTS ET DU GROS

LOT DE 120,000 FRANCS POUR 25 c° ; et mise en vente, des billets à 25 c. d'une Nouvelle Grande Loterie, — fort intéressante. — la

LOTERIE DES ENFANTS PAUVRES

INFIRMES ET INCURABLES.

Elle est très-importante : 603 lots en espèces. Capital, QUINZE CENT MILLE FRANCS. — (Lots de 150,000 fr., — 10,000 fr., — 5,000 fr., etc.)

Billets à 25 c. de la MOBILIERE et de la Grande Loterie des ENFANTS PAUVRES, chez tous libraires et débitants de tabac (dans toute la France).

On peut aussi adresser (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-FRANCO, 68, rue Rivoli, Paris, CINQ FRANCS pour recevoir VINGT billets assortis de ces deux Grandes Loteries. — On participera aux chances de gain des 974 lots, — parmi lesquels sont les lots de 5,000 fr., — 10,000, — 100,000 et 150,000 francs.

7890-4638

## Crédit foncier de France.

46<sup>e</sup> Tirage des obligations foncières

3 et 4 %.

Le 46<sup>e</sup> tirage trimestriel des obligations foncières 3 et 4 0/0, a eu lieu le 22 juin 1864.

Le n° 64,644 sorti le premier

gagne un lot de 100,000 fr.

Le n° 83,616 sorti le deuxième

gagne un lot de 50,000 »

Le n° 186,489 sorti le troisième

gagne un lot de 20,000 »

Total. . . 170,000 fr.

3<sup>e</sup> Tirage des obligations foncières de

500 fr. 4 % (1863).

Le 3<sup>e</sup> tirage trimestriel des obligations foncières de 500 fr. 4 0/0, a eu lieu le 22 juin 1864.

Numéro sorti : 1,017.

Les 40 obligations portant ce numéro gagnent, suivant la série à laquelle elles appartiennent, les lots suivants :

6<sup>e</sup> série, 100,000 fr. ; — 7<sup>e</sup> série, 30,000 fr. ; — 8<sup>e</sup> série, 24, 18, 8, 26, 1, 30, 14, chacune 5,000 fr. — et les séries

21, 13, 18, 15, 32, 4, 31, 36, 34, 11, 27, 29, 3, 39, 9, 19, 10, 23, 25, 28, 40, 5, 35, 20, 17, 22, 16, 38, 37, 2, chacune, 1,000 fr. — Total : 300,000 fr.

La liste des numéros d'obligations sortis aux tirages précédents, et qui n'ont pas encore été présentés au remboursement, est adressée franco à toute personne habitant les départements, qui en fait la demande par lettre affranchie. 4662-7968

En vente chez J. Rebox, Grande-Rue, 56 :

## INDICATEUR DES TRAINS

DU CHEMIN DE FER DU NORD

Avec les changements apportés à partir du 1<sup>er</sup> juillet. — Prix 1 25

Les personnes qui désiraient traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

## Annances légales.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte reçu et gardé en minute par M<sup>o</sup> André DELAHAYE, notaire à la résidence de Tourcoing, le quatorze juin mil huit cent soixante-quatre et revêtu en outre de cette mention :

« Enregistré à Tourcoing, le quinze juin mil huit cent soixante-quatre, folio quarante-neuf, verso case troisième. Reçu cinq francs deux décimes un franc. »

(Signé) : BAUDOT.

Il appert que :

M. Charles-Louis-Joseph Carotte-Berthaud, négociant, demeurant à Tourcoing ; Et M. François-Louis-Joseph Carotte-Wolfcaris, négociant, demeurant en la même ville.

Ont dissous, à partir dudit jour quatorze juin mil huit cent soixante-quatre, la société existant entre eux sous la raison de commerce CARETTE-BERTHAUD et COMPAGNIE, pour l'achat et la vente des laines brutes et filées, dont le siège se trouve à Tourcoing et constituée par acte reçu par le même notaire Delahaye, le trente-un octobre mil huit cent soixante.

Et que les associés sont conjointement liquidateurs.

Pour extrait analytique conforme Signé : A. DELAHAYE.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte reçu et gardé en minute par M<sup>o</sup> André DELAHAYE, notaire à Tourcoing, les quatre et quatorze juin mil huit cent soixante-quatre, et revêtu en outre de cette mention :

« Enregistré à Tourcoing, le quinze juin mil huit cent soixante-quatre, folio cinquante, recto, cases quatre à sept ; reçu cinq francs deux décimes un franc. »

(Signé) : BAUDOT.

Il appert que : M. Emile Destombes, sans profession, demeurant à Tourcoing ; Et une autre personne dénommée audit acte ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard dudit M. Destombes, et en commandite seulement à l'égard de cette autre personne, pour l'achat et la vente des blouses et déchets de laine.

Cette société a été contractée pour huit années, commencées le premier juin mil huit cent soixante-quatre.

La raison de commerce et la signature sociale sont : EMILE DESTOMBES ET COMPAGNIE.

Le siège de la société est établi à Tourcoing, en une maison sise rue de Lille, numéro soixante-treize ;

L'associé en nom collectif gère et administre seul les affaires de la société et a en conséquence seul la signature sociale ; cette signature toutefois n'obligera la société qu'autant qu'elle aura été employée dans des affaires la concernant. Par suite, tous billets, lettres de change et autres engagements quelconques devront, pour être valables, exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits. Tout emprunt est interdit, les comptes courants chez les banquiers et moyennant couverture sont seuls autorisés.

L'apport de l'associé commanditaire est de vingt mille francs, qui seront versés dans la caisse sociale au fur et à mesure des besoins de la société.